



## REGLEMENT DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE

*En tant que Lycéen ou étudiant de l'Institution Saint Joseph, vous faites partie d'une communauté qui adhère des valeurs communes: porter à chacun l'attention dont il a besoin, exiger que le respect soit une valeur première, persévérer et acquérir le sens de l'effort, se montrer responsable. Ces valeurs amènent chaque membre de l'institution à adopter certains comportements.*

### **Porter à chacun l'attention dont il a besoin**

- 1/ Vous devez être présent en cours et vous montrer ponctuel (cf annexe sur les absences, retards et sur les entrées sorties).
- 2/ Vous devez avoir constamment votre carnet de correspondance ainsi que votre carte.
- 3/ Même si vous êtes majeur, vos parents restent les seuls interlocuteurs de l'établissement.
- 4/ Vous devez refuser d'exclure ou d'isoler un autre membre de l'Institution.
- 5/ Vous devez respecter la parole de l'autre.

### **Exiger que le respect soit une valeur première**

- 6/ Vous devez vous montrer poli et respectueux à l'égard de tous.
- 7/ Vous devez respecter le silence et le calme pendant les heures de classe, d'études et de devoirs.
- 8/ Vous devez adopter une tenue vestimentaire correcte et appropriée au travail (cf Annexes tenue vestimentaire et tenue d'EPS).
- 9/ Vous devez respecter votre environnement (cf annexe Dégradations): les locaux, le matériel de l'établissement ou celui des autres élèves. Toute dégradation ou vol seront sanctionnés. Les dommages causés seront remboursés.
- 10/ Vous ne devez pas manger (y compris chewing-gum, bonbons), ni boire en classe.
- 11/ En choisissant d'être lycéen à Saint Joseph, établissement catholique, vous acceptez d'y trouver une possibilité de dialogue et une incitation à une recherche personnelle. Vous pouvez y adhérer ou non, mais vous devez de respecter ceux qui participent à cette démarche de foi. Certaines messes ou célébrations sont obligatoires.

### **Persévérer et acquérir le sens de l'effort**

- 12/ Vous devez respecter le travail de l'autre.
- 13/ Vous ne devez pas tricher.
- 14/ Vous devez de respecter la charte de l'évaluation que vous avez signée et qui vous engage au travers de ses différents points. Donc, vous notez vos cours, vous venez avec le matériel indispensable à chaque cours, vous faites le travail demandé et apprenez vos leçons régulièrement. (cf « Charte de l'évaluation »).
- 15/ Les lycéens peuvent avoir des activités à réaliser en autonomie dans ou en dehors de l'établissement : ils s'engagent à se conduire de façon responsable.

## **Se montrer responsable**

16/ L'usage de produits toxiques et/ou illégaux (cigarettes, alcool, drogues...) et des boissons énergisantes est strictement interdit dans l'établissement.

17/ Vous ne devez pas amener d'objets dangereux au sein de l'établissement.

18/ Vous pouvez utiliser des objets électroniques de loisirs uniquement dans la cour du lycée et au foyer. Ils doivent être éteints et non apparents dans tous les bâtiments et ne doivent en aucun cas être utilisés pendant les cours. Il est interdit de charger ces objets dans les salles de classe.

19/ Vous devez jeter les papiers usagés et autres détritiques dans la poubelle.

20/ Vous devez couvrir vos livres et en prendre soin pendant l'année scolaire.

21/ Vous êtes responsable de vos affaires. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Le respect de ces valeurs nous permettra d'évoluer dans un climat de confiance réciproque et ainsi vivre dans une société plus fraternelle où chacun a le souci de l'autre. Tout manquement aux règles précédentes se verra sanctionné suivant la gravité de la faute (cf Annexe Sanctions).

Votre signature est donc très importante pour signifier votre acceptation de ces valeurs et marquer votre entrée dans la communauté de l'institution saint Joseph du Moncel.

Signature du lycéen

### Annexe sanctions

Tout manquement aux règles précédentes se verra sanctionné suivant la gravité de la faute.

#### **SANCTIONS :**

- Remarques orales.
- Remarques écrites sur le carnet de correspondance.
- Appel aux parents pour un entretien pédagogique.
- Mesure de responsabilisation / travail supplémentaire.
- Consignes (Elles ont lieu le Samedi de 9 h 00 à 11 h 00). Toute absence à une consigne entraîne une exclusion de cours jusqu'à la consigne suivante. Après passage à la vie scolaire il se rendra en étude de 8h05 à 12h et de 13h20 à 16h20
- Menace d'avertissement de travail et de conseil de discipline.
- Conseil d'éducation, il peut intervenir suite à un problème lié à la discipline ou à un manque de travail.
- Avertissement de travail ou de comportement S'il n'y a pas un changement radical d'attitude, un deuxième avertissement peut entraîner une exclusion temporaire. Un troisième avertissement peut être suivi d'une exclusion définitive ou d'une non réinscription.
- Avertissement de discipline, il sanctionne un manquement au règlement. Le deuxième aboutit à l'exclusion définitive de l'établissement.
- Conseil de discipline, en cas de faute grave, d'indiscipline répétée. Il se fera en présence du chef d'établissement, l'adjointe pédagogique, l'adjointe de vie scolaire, un membre de l'APEL le professeur principal et l'élève les parents de l'élève. L'élève pourra se faire assister d'un adulte de l'établissement. Il s'ensuivra une sanction pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion définitive ou la non réinscription de l'élève. L'élève pourra être exclu à titre conservatoire jusqu'à son conseil par décision du chef d'établissement- Cas particulier: Si vous utilisez votre portable dans l'établissement. Il vous sera confisqué et ne vous sera rendu sur rendez-vous avec les parents et suivi d'un avertissement de discipline.

### Annexe absences et retards

- En cas d'absence de votre part, un interlocuteur (parents) doit téléphoner avant 9 h au secrétariat de l'école ou d'envoyer un mail à Mme PIGNON via Ecole Directe
- Après une absence ou un retard, vous vous présenterez au bureau de l'assistante de vie scolaire muni de votre carnet de correspondance, préalablement rempli et signé par vos parents. Vous ne serez admis en classe que si l'absence est régularisée en Vie Scolaire

### Annexe entrées et sorties

- Les entrées et sorties de l'établissement se font à la grille au 8 place de l'Eglise aux heures d'ouverture régulière du portail. Pour les lycéens à vélo l'accès s'effectue uniquement par le portail moteur coupé (pour les engins motorisés. En cas de retard l'élève entrera par l'accueil et assurera le stationnement de son véhicule à l'extérieur de l'établissement.

Les planches à roulettes et skateboard ne sont pas autorisées dans l'établissement.

L'accès aux deux roues se fait uniquement par le portail.

### Arrivée dans l'établissement le matin :

7H45 - 8H02 ou 8H50 – 9H00 selon l'emploi du temps de l'élève

### Pause déjeuner :

Les familles acceptent que les élèves puissent sortir de l'établissement sur la pause méridienne selon leur emploi du temps et aux heures d'ouverture de la grille (entre 11h35 et 13h50) sauf avis contraire notifié par écrit à l'établissement.

Les élèves externes déjeunent à l'extérieur, les pique-nique sont interdits dans l'établissement

~~Les élèves DP déjeunent dans l'établissement, et peuvent sortir si les parents ont donné leur accord.~~

### Sortie de l'établissement l'après-midi :

Sortie à 15H10 ou 16h20 ou 17h15 selon l'emploi du temps et l'accord des parents.

### Entrées et Sorties :

- L'entrée et la sortie se font obligatoirement par la grille aux heures indiquées ci-dessus.
- **Le passage par l'accueil est INTERDIT** sous peine de sanction (sauf autorisation exceptionnelle ou retard à l'entrée).
- Aucune sortie n'est autorisée entre 2H de cours.

Il n'y a pas de cours le samedi (réservé aux consignes ou aux rattrapages de DS).

- Dispense d'EPS: elle est accordée sur présentation au professeur concerné d'un certificat médical. L'élève est tenu de rester dans l'établissement.

### **Annexe tenue vestimentaire**

Vous vous présentez dans l'établissement dans une tenue simple excluant toute incorrection dans les vêtements et la coupe de cheveux. Dans le cas contraire, vous ne serez pas accepté dans l'établissement.

Vous gardez les tenues vestimentaires «type vacances» pour les week-end. Vous ne portez pas de casquette ou tout autre couvre-chef, de vêtements ou chaussures déchirés, pas de piercing (sauf les boucles d'oreilles pour les filles). Afin de préserver votre intimité, vos sous-vêtements ne sont pas visibles. Les shorts pour filles et garçons sont strictement interdits. Les garçons doivent porter un pantalon (toile ou jeans).

En cas de litige l'appréciation du chef d'établissement prévaudra.

Le voile islamique n'est pas admis à l'intérieur de l'établissement et d'une façon générale pour toutes les activités organisées par l'établissement.

Votre professeur principal évoquera avec vous en début d'année la tenue correcte pour venir dans l'enceinte de l'établissement.

Objets trouvés : les biens et effets personnels perdus par les élèves et non réclamés, seront remis, après chaque fin de période à une association caritative.

### **Annexe tenue d'EPS.**

Vous devez disposer d'une tenue spécifique pour les cours d'EPS. Celle-ci se compose des affaires suivantes :

- 1 maillot réservé à l'éducation physique et sportive.
- 1 short de sport (bermudas et caleçons sont interdits) ou un bas de survêtement.
- 1 paire de chaussures de sport pour l'extérieur (running ou multisport). Pas de chaussures de toile de type Victoria, Converse ou autres chaussures de type « marche en ville ». Ces chaussures sont dangereuses dans le cadre d'une véritable pratique sportive.
- 1 sac de sport.

Afin de ne pas perdre mes affaires j'ai tout intérêt à les marquer à mon nom.

### **Annexe règlement applicable aux utilisateurs du matériel informatique**

Vous avez accès au matériel dans le cadre de vos cours.

Afin de préserver le bien commun et de stopper toute dégradation volontaire, vous respectez les règles suivantes :

- 1 - Le professeur vous attribue un poste unique. Vous respectez cette organisation.
- 2 - Lorsque vous arrivez dans la salle, vous vérifiez l'état général de mon ordinateur (écran, unité centrale, clavier, souris, ...) et vous signalez immédiatement à votre professeur tout incident. A partir de ce moment, vous êtes responsable de ce poste et jusqu'à la fin du cours.
- 3 - Vous ne téléchargez pas sans l'accord de votre professeur.

**Nous avons bien pris connaissance du règlement et de ses annexes. Nous nous engageons à le faire respecter par notre enfant et à y adhérer nous-mêmes.**

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

